

*Proposition présentée par les députés :*

*M<sup>mes</sup> et MM. Jean-Charles Rielle, Christian Dandrès, Thomas Wenger, Irène Buche, Salima Moyard, Caroline Marti, Cyril Mizrahi, Lydia Schneider Hausser, Isabelle Brunier, Roger Deneys, Romain de Sainte Marie, Jean-Marie Voumard, Daniel Sormanni, Jean-François Girardet, Bertrand Buchs, Marie-Thérèse Engelberts, Lisa Mazzone, Sophie Forster Carbonnier, Jean-Marc Guinchard, François Lefort, Pascal Spuhler, Boris Calame, Sarah Klopmann, Emilie Flamand-Lew, Yves de Matteis, Christian Flury, Henry Rappaz, Christian Frey, Francisco Valentin, Anne Marie von Arx-Vernon, Jean-Luc Forni*

*Date de dépôt : 6 octobre 2014*

## **Proposition de motion**

### **Le Conseil d'Etat doit s'engager pour une caisse publique d'assurance-maladie cantonale ou régionale**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'acceptation par la majorité des cantons et de la population romande de l'initiative populaire fédérale pour une caisse publique d'assurance-maladie ;
- la charge élevée que les primes d'assurance-maladie représentent dans le budget des ménages qui peinent de plus en plus à y faire face ;
- l'augmentation continue des primes d'assurance-maladie et les disparités croissantes de leur montant selon les caisses ;
- la possibilité ouverte aux Chambres fédérales d'adopter une législation permettant aux cantons qui le souhaitent de créer une caisse publique cantonale ou régionale d'assurance-maladie,

invite le Conseil d'Etat

à agir par tous les moyens à sa disposition, notamment dans la cadre de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) et de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS), afin que la législation fédérale soit modifiée pour permettre aux cantons qui le souhaitent de créer une caisse publique cantonale ou régionale d'assurance-maladie et à en rendre rapport au Grand Conseil.

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le 28 septembre dernier, la majorité des cantons romands ainsi que 53% de la population romande ont accepté l'initiative pour une caisse publique d'assurance-maladie. Les cantons les plus touchés par des montants de primes de plus en plus insupportables ont accepté l'initiative de manière encore plus large (Jura 62,97%, Neuchâtel 60,26%, Genève 57,39%, Vaud 56,24%, Fribourg 49,71%, Valais 33%). L'idée d'une caisse publique a gagné 10 points de pourcentage au niveau suisse depuis la votation de 2007 et le « oui » a progressé dans tous les cantons suisses à l'exception du Tessin.

Les primes d'assurance-maladie pèsent particulièrement lourd dans notre canton et de plus en plus de nos concitoyen-ne-s n'arrivent plus à y faire face. En 2013, l'Etat a dû prendre le relais d'assurés insolvable pour un montant de plus de 39 millions de francs de primes et frais médicaux ! Alors que les subsides d'assurance-maladie sont souvent insuffisants pour soulager les revenus modestes tout en représentant une dépense totale de 271 millions en 2013 pour l'Etat<sup>1</sup>, le Conseil d'Etat entend les diminuer dans le cadre des mesures d'économies du budget 2015.

Depuis 1996, les primes genevoises ont augmenté de 138%, alors que les coûts de la santé augmentaient dans le même temps de 83%. Avec le refus de la caisse publique au niveau suisse, les griefs adressés au système actuel et conduisant à l'explosion des primes demeurent : chasse aux bons risques avec pour corollaire des différences de primes toujours plus élevées au sein d'un même canton, multiplication des réserves et des frais administratifs, opacité des caisses, frais publicitaires. Les réformes qui viennent d'être votées ou sont envisagées à ce jour par les Chambres fédérales ne résoudre pas ces problèmes.

Dans ce contexte, il n'est pas possible d'ignorer la volonté des Genevoises et Genevois. Tout doit donc être mise en œuvre afin d'accroître la pression pour réformer en profondeur le système d'assurance-maladie et permettre à la population de se prononcer sur la mise sur pied d'une caisse publique et unique, cantonale, régionale ou romande. Une modification de la

---

<sup>1</sup> Rapport de gestion du Conseil d'Etat 2013, Réalisations par politiques publiques, p. 29, disponible sous [http://www.ge.ch/conseil\\_etat/rapport\\_de\\_gestion/2013/doc/Realisations-politiques-publiques.pdf](http://www.ge.ch/conseil_etat/rapport_de_gestion/2013/doc/Realisations-politiques-publiques.pdf)

LAMal pour autoriser des régimes particuliers dans certains cantons est donc nécessaire.

Afin de convaincre les Chambres fédérales d'aller dans ce sens, les discussions et les prises de positions des ministres cantonaux de la santé revêtent une importance particulière. Cette motion demande donc au Conseil d'Etat de tout faire, notamment au sein de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) et de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la Santé (CDS), afin que la législation fédérale autorise les cantons qui le souhaitent à créer une caisse cantonale ou régionale d'assurance-maladie.

Au vu de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les député-e-s, de réserver un bon accueil à cette motion.